

### **Programme d'encouragement pour le développement durable**

*L'Office fédéral du développement territorial organise un appel à projets dont le but est de favoriser l'implantation de l'Agenda 2030 et de ses 17 Objectifs de développement durable (ODD) au niveau cantonal, régional et communal.*

Depuis 2015, l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs forment le nouveau cadre de référence mondial en faveur du développement durable. L'Office fédéral du développement territorial promeut son implantation à travers le « Programme d'encouragement pour le développement durable ». Les meilleurs projets bénéficieront d'un financement de soutien.

Cette année, le « Programme d'encouragement pour le développement durable » soutient deux catégories de projet :

1. Les projets d'acteurs publics ou privés au niveau communal, cantonal ou régional contribuant à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans le domaine de la consommation responsable (notamment l'ODD 12)
2. Les projets innovants d'acteurs publics ou privés touchant un large public et qui ont un effet de levier important sur la sensibilisation et la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Suisse

Pour être subventionné, le projet doit posséder un caractère innovant, tenir compte des trois dimensions du développement durable, intégrer une approche participative, produire des résultats sur le long terme et facilement communicables. Le délai pour déposer un dossier est le 30 septembre 2018.

Davantage d'informations peuvent être obtenues sur le site de l'[Office fédéral du développement territorial](#).